

JEUNESSE

Un stage de mobilité pour maîtriser rollers et trottinettes

ROMILLY-SUR-SEINE. Dans le cadre du contrat de ville, le club Troyes roller intervient cette semaine auprès de jeunes sur le thème des Engins de déplacement personnel (EDP) motorisés ou non. Une action grand public est prévue ce jeudi de 14 h à 17 h.

sroger@lest-ecclair.fr
SANDRA ROGER

Apprendre à maîtriser sa trottinette ou à circuler en rollers tout en ayant quelques notions indispensables du code de la route, c'est l'objectif du stage de mobilité en cours cette semaine au sein du quartier prioritaire à Romilly-sur-Seine. Une action menée depuis plusieurs étés dans le cadre du contrat de ville grâce à l'intervention de Troyes Roller et à destination des adolescents de 11 à 18 ans. Cette tranche d'âge ne connaît en effet pas forcément tous les panneaux de signalisation alors qu'à pied, à vélo ou sur tout autre engin de déplacement personnel (EDP), ces jeunes empruntent quotidiennement les rues et routes.

Jeudi, enfants et adultes pourront s'initier à ces différentes pratiques au cours d'un après-midi grand public.

Lundi, une douzaine de jeunes s'est ainsi retrouvée à l'école Robespierre pour une première séance théorique avec la participation de l'association Prévention routière mais aussi de la police municipale. Là, ils ont, entre autres, pu observer que les règles diffèrent selon le type d'engin avec lequel ils se déplacent et notamment entre les engins motorisés et non motorisés ; entre les engins avec lesquels ils peuvent circuler sur les trottoirs, sur les bandes cyclables ou bien sur la chaussée. Des règles qui varient s'ils se trouvent en ou hors agglomération.



Après la théorie lundi, la pratique mardi et ce mercredi matin pour ces jeunes sur trottinettes non motorisées ou rollers.

Ainsi, ils ont pu découvrir qu'une trottinette 100 % électrique ne pouvait pas être conduite avant l'âge de 12 ans sur la voie publique. Ils ont aussi pu prendre conscience de la nécessité d'avoir une assurance pour conduire ce type d'engin motorisé. Clément Debort, de Troyes Roller, a également insisté sur le fait qu'il était interdit – parce que très dangereux – de circuler à deux sur une

trottinette. Bref, des notions que jeunes comme adultes mériteraient de connaître, surtout avec ces engins de plus en plus utilisés pour se déplacer à Romilly-sur-Seine. Depuis quelques années d'ailleurs, Sandra et Cyril, intervenants départementaux de la sécurité routière au sein de la police municipale, interviennent dans les collèges au moins une fois par an afin d'aborder les règles

concernant la circulation à vélo mais aussi à trottinette électrique.

UNE ÉVALUATION JEUDI MATIN

Mardi matin, place à la pratique avec Troyes Roller qui a prêté des trottinettes non motorisées afin de permettre aux jeunes de maîtriser ce moyen de transport tout en faisant de l'exercice. Certains jeunes du groupe avaient aussi opté pour des

QUELQUES RÈGLES À TROTTINETTE

La trottinette électrique fait partie des EDPM (engins de déplacement personnels motorisés). L'association de Prévention routière résume ainsi les principales règles pour une bonne conduite : il est obligatoire d'avoir plus de 12 ans, de porter des équipements réfléchissants la nuit ou si la visibilité est réduite, d'avoir une assurance de responsabilité civile, la trottinette doit être équipée de freins, de lumières, de catadioptriques et d'une sonnette. Elle doit être bridée à 25 km/h. Il est interdit d'être dessus à plusieurs, de rouler sur les trottoirs (et il est obligatoire d'emprunter les bandes et pistes cyclables quand il y en a). Il est interdit aussi de porter un casque audio ou de tenir le téléphone à la main. Le port d'un casque est hautement recommandé.

Les engins sans moteur (trottinettes, skateboards et rollers) sont autorisés à circuler sur les trottoirs et espaces piétonniers, à condition de rouler au pas et de respecter la sécurité des autres usagers.

rollers, un autre moyen de transport prisé des adolescents. Forcément, avec la chaleur, il a été difficile pour les jeunes de supporter casques, protège-poignets, coudières et autres genouillères mais ils s'y sont pliés pour leur propre protection.

Après une deuxième séance de pratique ce mercredi, les jeunes doivent passer une évaluation jeudi matin afin de valider tout ce qu'ils ont appris pendant cette semaine.

Dans l'après-midi, c'est une animation grand public qui est organisée. Là, enfants et adultes pourront découvrir ces différentes pratiques et la réglementation avec des initiations rollers et trottinettes dès l'âge de 6 ans. La Prévention routière et la police municipale seront également présentes pour de l'information, des quiz et un atelier sur les dix erreurs à ne pas commettre à vélo. ■

Journée « Mobilité des Engins de déplacement personnel », jeudi 21 juillet, de 14 h à 17 h, dans la cour de l'école Robespierre. Ouvert au grand public dès 6 ans. Contact auprès de Troyes Roller : 06 67 00 19 55, à troyes.roller@gmail.com ou sur www.troyes-roller.com.



Deux séances de pratique avec Troyes Roller avant l'examen jeudi matin.



Des jeunes motivés découvrent la réglementation.